LA DATE DES ÉLECTIONS LOCALES DÉSORMAIS CONNUE

Les partis déjà sur les starting-blocks

La date des élections locales fixée au 29 novembre prochain ne semble pas constituer un événement pour la classe politique, du moins en ce qui concerne ses poids lourds, réels ou supposés. Des «gros» bras qui se sont déjà inscrits dans cette perspective depuis bientôt des semaines avec des campagnes de sensibilisation des bases militantes quant aux changements intervenus dans les diverses lois, comme la loi électorale, celle sur les partis politiques, le code de la commune et celui de la wilaya. Des élections qui interviennent dans un contexte marqué par la dissidence qui caractérise nombre de partis dont justement ces «grosses» cylindrées à l'image du MSP, du FFS ou encore du FNA, et même les petites formations comme l'ANR en proie à un vent de contestation. Elles sont aussi marquées par l'incertitude quant à la participation à ces élections, tant nombre de partis ne semblent pas encore se remettre de la «douche écossaise» des dernières législatives. Du monde qui revendique de prendre acte des «leçons» de ces législatives avec leur corollaire de plus de garanties quant à la régularité de ces élections à même d'éviter le scénario catastrophe du 10 mai dernier.

M. K.

FLN : la part belle aux jeunes et aux femmes

Pour le FLN, l'annonce de la date des élections locales ne constitue nullement une surprise puisque s'inscrivant, comme le dira Kassa Aïssi, le Chargé à la communication du parti, dans le strict respect des délais légaux. Ce qui fait que, selon notre interlocuteur, au sein du plus vieux parti de la scène politique nationale, la question des locales est, depuis des semaines en préparation avec la tenue déjà de trois séminaires régionaux de formation au profit notamment des jeunes militants et de la gente féminine, dans l'attente des trois autres et peut-être même d'un septième au profit des wilayas du Grand-Sud une fois la période des grandes chaleurs passée. Des rencontres qui auront permis à la base militante de s'imprégner au mieux des nouveautés introduites dans les codes de commune et de wilaya, la loi électorale, et qui seront suivies les 10, 11 et 12 septembre prochain par l'organisation de la traditionnelle université d'été du parti. Un rendez-vous qui sera dédié au cinquantenaire de l'indépendance du pays mais aussi aux élections locales.

Kassa Aïssa parlera des grands axes du programme électoral déjà élaboré de même que du chapitre organisationnel.

Pour ce qui est de la confection des listes, cette opération sera entamée à partir du 15 septembre prochain avec, comme de coutume, un droit de regard de la direction du parti qui sera, bien entendu, peut-être le seul à se présenter dans l'ensemble des circonscriptions électorales, concernant les listes APW et celles des grandes villes. Il sera tenu compte, dira encore notre interlocuteur, du bilan des mandats des exécutifs sortants du parti, avec la possibilité de reconduite sur les prochaines listes électorales des élus ayant réalisé un bilan positif. «Une place de choix, concédera-t-il, sera accordée aux jeunes et aux femmes mais dans une logique qui ne bousculera pas trop les mécanismes du parti», tiendra-t-il à préciser.

M. K.

RCD : «Nous avons l'impression que le pouvoir agit par effraction»

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), dont la position à l'égard des élections locales du 29 novembre prochain devra être connue à l'issue de la session de début septembre du conseil national du parti, n'a pas manqué de commenter la façon avec laquelle cette annonce a été faite avant-hier par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales. «Désormais, notre sentiment est fort quant à la gestion par effraction par le pouvoir des affaires du pays», a asséné d'emblée, Hakim Saheb, le chargé de la communication au sein du RCD. Et au juriste qu'est notre interlocuteur de mettre le doigt sur cette «anomalie» déjà dénoncé à l'occasion des dernières législatives en affirmant que ce n'est pas à Ould-Kablia de faire part de cette date puisque cette mission est dévolue au premier magistrat du pays qui se doit d'agir par décret présidentiel trois mois avant la date retenue. Et dans ce cas, ce décret présidentiel devrait intervenir logiquement le 28 du mois en cours.

Autre remarque, toujours d'ordre juridique, les élections locales doivent avoir lieu durant les trois mois précédant la fin de la mandature. Ce qui fera dire à Saheb que le pouvoir agit soit «par incompétence soit par calcul».

Et en dehors de ces considérations d'ordre juridique, le chargé de la communication au RCD fera part du sentiment largement partagé parmi la base militante du parti quant à l'opportunité de participer à ces élections. «Il s'agira pour nous de se réapproprier le seul espace vital, celui de la proximité d'avec le citoyen», soutiendra encore notre interlocuteur.

M. K.

ANR : «Nous espérons contracter des alliances»

Pour l'Alliance nationale républicaine (ANR), le mot d'ordre de participation à ces élections locales du 29 novembre prochain a été déjà entériné par le conseil national du parti lors de sa toute dernière session.

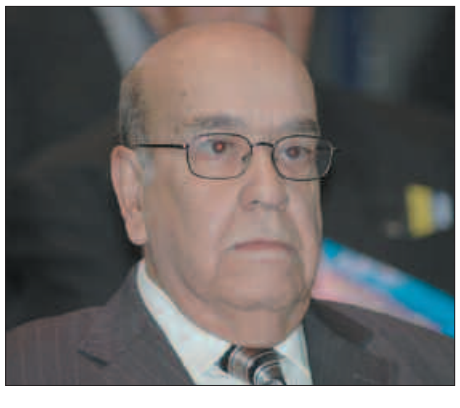

Une décision qui, au passage, ne semble pas faire l'unanimité au sien des structures du parti puisque des voix se sont élevées pour dire exactement le contraire.

Cela dit, le bureau national, réuni avant-hier, a installé la commission nationale de préparation de ces élections. M. Sahli, le jeune secrétaire général de l'ANR, attend de ces élections de booster la classe politique à l'effet de dépasser la période post-législatives qui a comme tétanisé la classe politique dans sa quasi-majorité.

Pour notre interlocuteur, ces élections constituent une seconde étape réussie du processus des réformes politiques à même, dira-t-il, de consacrer l'exercice démocratique et l'approfondissement des libertés individuelles et collectives et le rétrécissement des écarts économiques et sociaux. Ce pourquoi l'ANR souhaite des mesures d'urgence à même d'assurer une rentrée sociale calme, ce qui ne saurait se concrétiser sans la constitution dans les plus brefs délais d'un nouveau gouvernement qui consacrera, espère Sahli, une plus large participation dans la prise de position.

Le secrétaire général de l'ANR dit toujours nourrir l'espoir de pouvoir contracter une alliance électorale avec d'autres partis de même «gabarit» que lui en termes de poids.

Primaires au FNA

Au moment où la crise qui secoue le parti revient soudainement au devant de la scène avec la toute récente déclaration da Daho Ould-Kablia inhérente à la non-validité du dernier congrès du FNA, Moussa Touati se veut serein et aucunement «branché» sur cette affaire, pour lui qui affirme se conformer à ce que stipule clairement la loi 04-12 du 12 janvier dernier, inhérente aux partis politiques, le dernier congrès du parti du 21 juin dernier est bel et bien validé au vu du silence du ministère de l'Intérieur un

mois après le dépôt du dossier dudit rendez-vous organique, le 2 juillet dernier.

Et à Touati de soutenir se pencher depuis trois semaines sur les élections locales du 29 novembre prochain avec la reconduction de la recette des primaires utilisée à l'occasion des dernières législatives.

Touati estimera la capacité de présence du parti lors de ce scrutin à près de 1 300 communes au minimum, soit les municipalités où le FNA dispose de structures organiques. «Nous pourrons, bien entendu, présenter d'autres listes au gré de la restructuration des rangs du parti qui bat son plein depuis le dernier congrès», dira M. Touati.

M. K.

Mouvement Nahda : la question de la participation pas encore tranchée

Le mouvement Nahda n'a toujours pas tranché quant à sa participation aux prochaines élections locales. Selon son secrétaire général, Fateh Rebai, la question sera débattue lors du conseil consultatif, prévu entre la fin août et le début septembre prochains. Une participation que le mouvement semble appréhender. «L'actuelle loi électorale ne permet pas d'organiser des élections transparentes parce qu'elle donne la priorité à l'administration», explique-t-il, avant de citer les élections

législatives où des «violations» ont été enregistrées. Pour lui, il est difficile de convaincre les militants et le peuple algérien d'aller au vote.

Le mouvement Nahda maintient ainsi sa revendication quant au changement de la loi électorale. «Nous avons fait une panoplie de suggestions dont la mise en place d'un gouvernement d'entente national, en guise d'un gouvernement de transition ainsi que la révision de la constitution et de la loi électorale avant d'aller vers des élections législatives, locales puis présidentielle», a-t-il ajouté. Bien entendu, s'il y a participation du parti, elle sera sans aucun doute, insistera Rebai, dans le cadre de l'Alliance de l'Algérie verte dans sa présente configuration ou élargie à d'autres partis du camp islamiste.

Rym Nasri

RND : l'occasion de se rattraper

Le Rassemblement national démocratique (RND) compte, comme à chaque rendez-vous électoral, se présenter à ces élections locales dans l'ensemble des communes du territoire national. Une participation qui sera, selon Sedik Chiheb, membre du bureau national chargé de l'organique, «assez forte». Pour lui, il est question de

«rattraper les quelques retards enregistrés pendant les dernières législatives».

D'ailleurs, il affirmera que la commission nationale et les commissions de wilaya sont installées et à pied d'œuvre depuis un mois et demi. Le RND table ainsi sur un maximum de sièges.

Rym Nasri